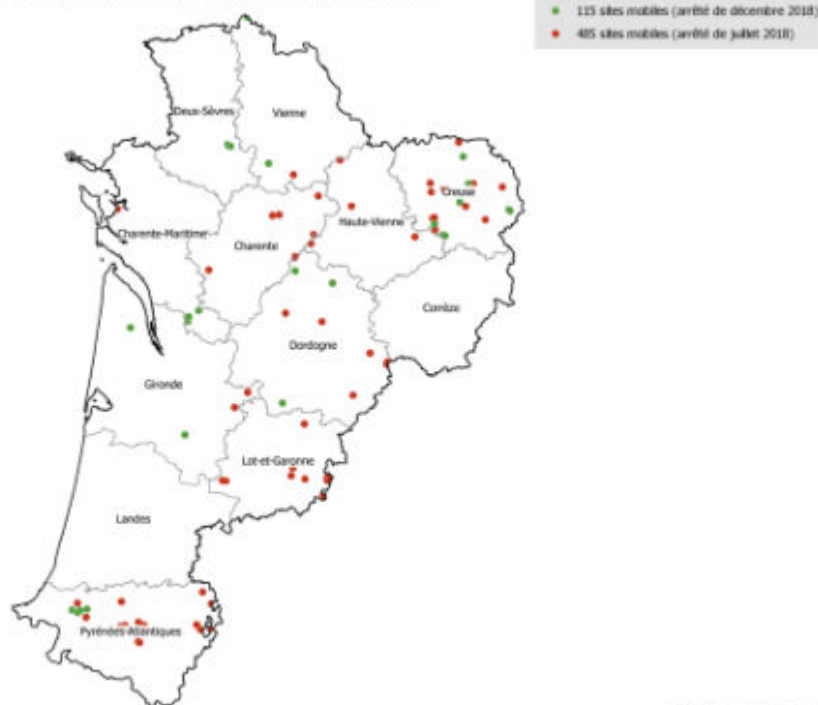


Politique | 82 nouveaux sites mobiles en Nouvelle Aquitaine grâce au dispositif Couverture Ciblée

Dispositif Couverture ciblée : assurer une couverture mobile de qualité dans les zones non ou mal couvertes en construisant 5 000 nouveaux sites par opérateur, dont une partie sera mutualisée. Suite à une identification par les collectivités territoriales, le Gouvernement a arrêté la liste des 600 premiers sites mobiles à construire par les opérateurs. (82 sites) concernés(ce) la région Nouvelle-Aquitaine



21 décembre 2018 - Crédits : Agence du Numérique

L'AGENCE DU
NUMÉRIQUE

Un accord historique a été signé, en janvier 2018, pour fournir une meilleure couverture mobile 4G dans des zones non ou mal couvertes en France. Suite à cet accord passé entre le Gouvernement, l'Arcep et les opérateurs mobiles, 600 nouveaux sites ont été identifiés et priorisés. 82 d'entre eux seront prochainement construits par les opérateurs en Nouvelle Aquitaine.

En janvier 2018, le Gouvernement, l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes), les collectivités territoriales, les associations de collectivités et les opérateurs mobiles sont parvenus à un accord. Tous oeuvrent pour "généraliser la couverture mobile des territoires et permettre l'usage d'une 4G de qualité". Grâce au travail d'identification des équipes-projets locales, le Gouvernement a arrêté une liste de 600 nouveaux sites sur l'ensemble du territoire français dont 82 en Nouvelle Aquitaine, afin de répondre de manière ciblée et adaptée aux attentes des citoyens. Ces sites mobiles, qui font l'objet de deux arrêtés ministériels (arrêté du 4 juillet et du 21 décembre 2018 - JOFR), seront construits par les quatre opérateurs actifs en France. L'objectif à long terme serait d'identifier de 600 à 800 sites mobiles par an.

Un accord historique sur le mobile

L'État français a, pour la première fois, décidé de prioriser l'aménagement du territoire dans les critères d'attribution des fréquences mobiles, sachant que les autorisations précédemment accordées aux différents opérateurs arrivaient à échéance. Cet accord va, sans nul doute, mener à une amélioration qualitative et à une extension du réseau mobile. Il importait, en effet, d'agir localement et de fournir une couverture mobile à des zones qui, pour certaines, n'étaient pas ou peu desservies. Avec ces 600 nouveaux sites identifiés, c'est trois fois plus que les années précédentes.

Généraliser la couverture mobile de qualité

Grâce au travail de négociation entre le Gouvernement et l'Arcep, des engagements importants ont été obtenus de la part des quatre opérateurs de réseaux mobiles que sont Bouygues Télécom, Free, Orange et SFR. Ces derniers ont ainsi pris 5 engagements : étendre la réception en 4G sur le réseau mobile existant (10 000 communes

concernées), améliorer la couverture des axes de transport (55 000 km d'axes routiers prioritaires à couvrir d'ici à 2020 et 23 000 km d'axes ferrés régionaux à couvrir d'ici à 2025), généraliser la couverture mobile à l'intérieur des bâtiments, proposer une offre de 4G fixe dans les zones où les débits Internet fixe ne sont pas satisfaisants et assurer une couverture mobile de qualité dans les zones non ou mal couvertes grâce à la construction de 5 000 sites mobiles.

Les objectifs du gouvernement sont également de garantir un haut débit (>8 Mbit/s) d'ici un an et d'équiper, d'ici 2022, le territoire, en infrastructures numériques de pointe permettant un accès à très haut débit (>30 Mbit/s). En mobilisant les acteurs privés et publics, des solutions ont ainsi été trouvées pour couvrir l'intégralité du territoire. Les opérateurs privés se sont engagés à couvrir les territoires urbains (60% des logements et locaux professionnels) ainsi que le déploiement du réseau. Quant aux collectivités territoriales, elles s'engagent à couvrir les territoires ruraux (40% des logements et locaux professionnels) avec le soutien de l'État et de l'Union Européenne. Pour ce faire, elles contractualisent également des partenariats avec les opérateurs télécoms. L'Arcep, qui dispose d'un pouvoir de sanction en cas de non-respect aux obligations, s'assurera de la bonne exécution et de la mise en œuvre de ce changement par les opérateurs. 64 équipes-projets locales, constituées à l'échelle départementale ou pluri-départementale et composées de la Préfecture, du Conseil départemental, de la SGAR, d'associations de collectivités territoriales porteurs de projets des réseaux d'initiative publique du Plan France Très Haut Débit, sont donc missionnées pour accélérer le déploiement des sites mobiles sur leur territoire respectif. Elles doivent pour cela identifier et prioriser les zones à couvrir et faciliter l'exécution des déploiements par les opérateurs, notamment au niveau des autorisations d'urbanisme ou de la viabilisation des terrains.

82 sites mobiles en Nouvelle Aquitaine

Parmi les 600 nouveaux sites qui ont été identifiés et priorisés, 82 sont situés en Nouvelle Aquitaine. Les opérateurs doivent désormais contacter les collectivités territoriales concernées pour prévoir les installations et les équipements nécessaires pour un service de téléphonie mobile 4G, et ce, dans les 24 prochains mois.

Vendredi 18 janvier 2019, la Mission France Mobile qui dépend de l'Agence du Numérique pilote, a organisé une réunion en présence de tous les partenaires. Il s'agit là du premier point d'étape entre tous les acteurs de ce dispositif que ce soit le Gouvernement, l'Arcep, les opérateurs mobiles, les équipes-projets locales et les associations de collectivités territoriales. Etablir le bilan de la première année d'exécution, faire le point sur les anciens programmes de couverture mobile, partager les bonnes pratiques, répondre aux questions et échanger sur les prochaines étapes à venir, avec notamment au premier trimestre 2019 l'engagement d'un projet d'arrêté identifiant la première vague de sites mobiles à construire pour l'année en cours, tels sont les points qui ont été abordés.

Les communes concernées par département :

Charente :

Zone touristique du lac de Lavaud et Camping des lacs et Centre équestre du barrage de Lavaud (Pressignac)

Lignières-Sonneville et Ambleville

Village Gaulois de Coriobana (Esse)

Centre Départemental du Chambon et Camping du Chambon (Eymouthiers)

Parzac

Ventouse

Charente- maritime :

Saint-Froult

Bussac Foret; Chatenet; Corignac; Jussas; Montendre; Pommiers Moulons; Sousmoulins

Creuse :

Ars

Azat-Châtenet

Néoux

Peyrabout

Saint-Dizier-La-Tour

Saint-Martin-Château

Saint-Silvain-Montaigut

Sannat

Savennes

La Cellette

Faux-Mazuras

Chard; Dontreix; Lious Les Monges; Les Mars;

Franseches

St Pardoux Morterolles

Royère De Vassivière

Saint Dizier Les Domaines

Cressat

Deux-Sevres :

La Couarde; Exoudun

Dordogne :

Grand-Brassac

Site Touristique Du Périgord Noir

Abbaye et Site Touristique de Saint-Amand-De-Coly

Site Touristique De Veyrines De Domme

Antonne-Et-Trigonant

Sadillac; Sngleyrac

Milhac De Nontron; Saint Jory De Chalais; Saint Martin De Fressengeas; Saint Saud Lacoussiere

Javerlhac et La Chapelle Saint Robert

Gironde :

Saint-Ferme

Les Lèves-et-Thoumeyragues

Leogeats

Hourtin; Saint Laurent Medoc

Haute-Vienne :

Les Salles-Lavauguyon

Saut De La Brame

Bujaleuf

Cieux

Lot-Et- Garonne :

Bajamont

Beauville

Cours

Engayrac

Grayssas

Madaillan

Montaut

Sauméjan

Pyrénées- Atlantiques :

Aast

Angous

Arrast-Larrebieu

Bassillon-Vauzé

Cadillon

Espéchède

La Bastide-Clairence

L'hôpital-D'orion

Lourenties

Lucq-De-Béarn

Méharin

Ogenne-Camptort

Esquiule

Ayherre; Hasparren; Isturits; La Bastide Clairence; Luxesumberraute; Oregue

Vienne :

Village de Mauprévoir

Domaine de Roiffé

Vallée des Singes

Alizé Sibella

Crédit Photo : L'agence du Numérique

Publié sur aqui.fr le 03/03/2019

[Url de cet article](#)